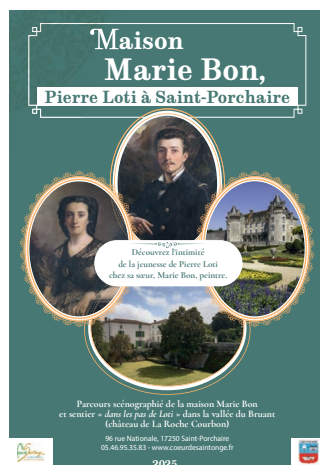


Le Réveil de Saint-Porchaire





Inauguration de la Maison de Santé

22



Concours de la plus belle vitrine

27



Théâtre Ô Vert

36



St-Porchaire Corme-Royal Football Club

41

Le Sommaire



Le mot du maire p. 3 - 5

CONSEIL MUNICIPAL p. 6 - 20

Tribune d'expression de la minorité p. 21

INFORMATIONS MUNICIPALES

Inauguration de la Maison de Santé p. 22-23

Ecoles p. 24

Le Marché place Eugène Bézier p. 25

Les Vendredis festifs p. 26

Concours de la plus belle vitrine p. 27

80^e anniversaire de l'Armistice du 8 Mai 1945 p. 27

Feu d'artifice p. 28

Maison Marie Bon Pierre Loti p. 29

Médiathèque municipale p. 30

Forum des associations p. 30

Les Travaux p. 31

Infos diverses p. 32

Nouveau à Saint-Porchaire p. 33

AUTRES INFORMATIONS

Pass déchetteries p. 34

La Poste p. 34

Golf du Château de La Vallade p. 35

4L Trophy p. 35

ASSOCIATIONS

Les textes des associations p. 36 - 45

MANIFESTATIONS p. 46

NUMÉROS UTILES p. 47

Le Réveil
DE SAINT-PORCHAIRE

Directeur de la publication : Jean-Claude Grenon

Comité de rédaction : Mairie de Saint-Porchaire,

Maquette et impression : Imprimerie Lagarde 05 46 22 70 55

Tirage : 950 exemplaires

Diffusion gratuite. Reproduction partielle ou totale interdite.

Juin 2025

Le mot du maire

*Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,*



Le début de cette année 2025 aura été marqué par l'inauguration de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire le 1^{er} Mars, réalisation très importante pour l'organisation des services de santé dans notre commune. Projet majeur de la mandature porté par la majorité municipale qui affirmait sa volonté de construire ce dernier en associant étroitement les professionnels de santé, médecins généralistes et professions paramédicales. Ce projet d'offres de soins, centré en un même lieu, se voulait au service des patients et de la population.

Pour que les services communaux fonctionnent et que des projets de tous ordres puissent aboutir, il faut au cours du premier trimestre de chaque année, établir un budget communal prévisionnel, précisant les actions en cours de réalisation et celles qui seront entreprises dans l'année. Il faut par voie de conséquence prévoir les financements nécessaires.

Cette année 2025 nous a convaincus que la commune devait surtout compter sur ses possibilités financières pour entreprendre puisque l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental se trouvent dans des situations financières plus ou moins difficiles. Pour les deux derniers, leurs recettes sont en diminution et d'autre part il leur faut solidairement participer à la résorption de la dette nationale. Pour les collectivités locales, ceci se traduit par l'obtention de subventions moindres et plus difficiles à obtenir.

Depuis la suppression de la taxe d'Habitation, il ne reste plus que la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour agir sur la fiscalité locale. Les services fiscaux de l'Etat ont décidé qu'en 2025, les valeurs locatives des biens immobiliers seraient majorées de 1,7%, correspondant à l'inflation. Pour ce qui concerne le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il n'a pas subi d'augmentation depuis 20 ans, c'est-à-dire depuis 2005, et maintenu à 14,79%. A ce pourcentage vient s'ajouter un pourcentage défini par les services fiscaux et qui permet de compenser une partie de la perte due

Suite page suivante...

à la suppression de la taxe d'habitation. Si nous collectons une somme plus importante d'année en année c'est parce qu'un nombre conséquent de maisons ont été construites au cours des dernières années. Si les propriétaires sont exonérés pendant deux années consécutives du paiement de la taxe foncière, au-delà, ils doivent l'acquitter. C'est le fruit de la politique suivie depuis des années qui veut qu'en accueillant une population nouvelle, cette dernière participe à la vie économique locale et contribue aussi aux finances communales. De ce fait, la situation financière de notre commune est saine, nous permettant d'engager de nouveaux projets, sans pression fiscale supplémentaire, ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'autres communes.

Depuis bien des années nous avons pour ambition de protéger et sauvegarder le patrimoine séculaire. La restauration de ce patrimoine arrive à son terme. Après avoir, il y a des années, sauver de la destruction le maître-autel ; puis s'être intéressé aux tableaux de l'ancien chemin de croix, du moins ceux qui sont toujours en notre possession, en les restaurant ; aux vitraux latéraux ; au portail néogothique des fonts baptismaux ; il paraissait évident que les peintures, datant du milieu du 19^e siècle, du chœur de l'église méritaient une véritable remise en valeur. Après maintes études techniques, après des fouilles archéologiques à l'extérieur de l'édifice dirigées par un médiéviste, après les accords indispensables de la Direction Régionales des Affaires Culturelles de POITIERS, les travaux ont pu être entrepris. La première phase a permis de traiter l'assainissement extérieur de l'église pour éviter le verdissement des pierres, puis de nettoyer et rejointoyer toutes les pierres. Travail très conséquent réalisé par des entreprises spécialistes des monuments historiques puisque notre église est classée. La seconde phase a consisté en la restauration des peintures en respectant les décors et peintures originaux. C'est chose faite ; les échafaudages ont disparu et nous pouvons désormais admirer la beauté de ces peintures et fresques, résultat de la qualité du travail. D'ici la fin du mois de juin, les lustres seront mis en place, ils permettront non seulement l'éclairage mais aussi le chauffage de l'Eglise puisque le chauffage au gaz est désormais interdit en raison de la condensation dégagée par ce type de chauffage et préjudiciable à l'édifice. Notre patrimoine retrouve sa beauté originelle et confère à notre église dédiée à SAINT-PORCHAIRE un très grand intérêt architectural et culturel

Les travaux d'enfouissement des réseaux s'éternisent et parfois nombreux sont ceux, les riverains entre autres, qui se posent la question s'ils en verront la fin. Il est vrai, et c'est peu dire, que les interlocuteurs que sont Enedis et les

Suite page suivante...

Télécoms sont difficiles à comprendre. Tous ces travaux, poteaux et supports enlevés, chaussées refaites, devaient initialement être terminés à la fin du mois de juin. A ce jour, début juin, il est préférable de penser mois de septembre ! Vous les riverains, je sais votre patience grande et vous en remercie !

Surprise de ce trimestre, le marché du mercredi matin est de nouveau actif avec des commerçants qui se connaissent tous et qui ont la volonté de redynamiser cette structure couverte. Je les en remercie très sincèrement. Le marché est un lieu convivial où les produits proposés sont locaux voire artisanaux. Il nous appartient de faire vivre ce marché car sa réussite sera notre réussite collective. Participez à ce succès !

Notre commune possède bien des atouts et son attractivité ne se dément pas. Des entreprises cherchent des locaux ou des terrains pour établir leur activité. Notre situation géographique à proximité des villes moyennes demeure une force, offrant un cadre de vie particulièrement apprécié. Les services essentiels et nécessaires à la population sont présents ; de l'enfance au grand-âge, il est possible de trouver satisfaction localement. L'évolution de notre commune en fait un pôle rural attractif et accueillant.

Nous allons entrer, nous l'espérons tous, dans la période estivale aux jours ensoleillés qui favorisent l'envie de sortir. Je suis certain que les Vendredis festifs, animation locale, vous auront permis de découvrir des artisans talentueux, des groupes musicaux ou folkloriques qui vous ont divertis tout au long du mois de juin. N'hésitez pas à venir apprécier le feu d'artifice du 13 juillet qui embrase le stade ; la pièce de théâtre jouée dans le cadre de Sites en Scène au Château de la Roche-Courbon début juillet.

Passez de très agréables jours au cours de cet été qui tarde un peu à venir !

Jean-Claude GRENON
Maire de SAINT-PORCHAIRE



Conseil municipal

Séance du 2 déc. 2024

Finances

Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles

Comme les années précédentes, toutes les associations sportives et culturelles de la Commune ont été sollicitées pour connaître leur besoin de financement. Un dossier de demande de subvention était à leur disposition au secrétariat de la mairie.

La Commission en charge de la vie associative a examiné les demandes des Associations qui ont été déposées en mairie, au regard de leur fonctionnement et de leurs besoins. Chaque représentant des Associations a été reçu par 3 ou 4 membres de la Commission Vie Associative.

Il est proposé de voter les propositions concomitamment étant entendu que les conseillers concernés par l'une de ces associations ont quitté la salle du conseil et n'ont pas pris part ni au débat ni au vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal,

ACCORDE aux associations sportives et culturelles suivantes, ayant un intérêt local, une subvention de fonctionnement :

- Association des Parents d'Elèves : 500 € - 17 voix pour - 2 abstentions Mme Boursiquot - M. Le Pouliquen
- Ateliers Artistiques du Bruant : 2.000 € - unanimité
- Badminton Saint-Porchaire 17 : 900 € - unanimité
- Amitié Saintonge Banfora : 586€ - 17 voix pour - 2 abstentions Mme Boursiquot - M. Le Pouliquen
- Club de Gymnastique Volontaire : 500 € - unanimité
- Judo Club : 1.850€ - unanimité
- La Boule Blanche : 700 € - unanimité
- Les Voix du Bruant : 600 € - unanimité
- Saint Porchaire-Corme Royal Football Club :

2.000 € - unanimité

- Tennis Club de Saint-Porchaire : 2.000 € - unanimité

- Théâtre'O'Vert : 900 € - unanimité

soit au total : 12.536 €

PRÉCISE que les conseillers étant concernés par l'une de ces associations n'ont pas pris part ni au débat ni au vote.

DIT que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal chapitre 65.

Finances

Rénovation du local du 92 Rue Nationale - Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Le Conseil est informé qu'une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux du local de l'ancien Ecrtoire, a été déposée en urgence au mois de septembre, afin que notre dossier soit enregistré sur l'année 2024 et puisse bénéficier des crédits restant sur l'année 2024. En effet, malgré les annonces lors du lancement du Fonds Vert, les crédits devraient être amputés à partir de 2025 et être d'environ 1,5 millions.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention au titre du Fonds Vert, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux en construction, pour les travaux de rénovation du local du 92 Rue Nationale, dont le montant est estimé à 266.592,50 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

Suite page suivante...

COUT DE L'OPÉRATION	MONTANT
Etude thermique	2.100,00 €
Maîtrise d'œuvre	14.492,50 €
Travaux	250.000,00 €
Gros œuvre	95.000,00 €
menuiseries extérieures	16.000,00 €
menuiseries intérieures	8.000,00 €

COUT DE L'OPÉRATION	MONTANT
cloisons - plafonds - isolation	31.000,00 €
revêtement sol faïence	28.000,00 €
peinture	12.000,00 €
électricité - chauffage - VMC	30.000,00 €
plomberie - sanitaires	30.000,00 €
TOTAL H.T.	266.592,50 €

FINANCEMENT	ACQUISE / SOLLICITÉE	MONTANT ÉLIGIBLE	%	MONTANT
Etat Fonds vert	Sollicitée	156.828,00 €	30%	47.048,40 €
Etat DETR	Sollicitée	266.592,50 €	20%	53.318,50 €
Etat DETR	Sollicitée	266.592,50 €	10%	26.659,25 €
Petites Villes de demain Fonds propres	acquise	266.592,50 €	52,35%	139.566,35 €

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2025 à l'opération 179.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

Rénovation du local du 92 Rue Nationale -

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR)

Le Conseil est informé que les travaux de rénovation du local situé au 92 rue Nationale sont éligibles à la DETR et que comme chaque année, les dossiers doivent être déposés dans les prochains jours.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025, pour les travaux de Rénovation du local du 92 Rue Nationale, au titre du développement, du maintien et de la mutualisation des services publics – commerces en milieu rural, dont le montant est estimé à 266.592,50 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPÉRATION	MONTANT
Etude thermique	2.100,00 €
Maîtrise d'œuvre	14.492,50 €
Travaux	250.000,00 €
Gros œuvre	95.000,00 €
menuiseries extérieures	16.000,00 €
menuiseries intérieures	8.000,00 €

COUT DE L'OPÉRATION	MONTANT
cloisons - plafonds - isolation	31.000,00 €
revêtement sol faïence	28.000,00 €
peinture	12.000,00 €
électricité - chauffage - VMC	30.000,00 €
plomberie - sanitaires	30.000,00 €
TOTAL H.T.	266.592,50 €

Suite page suivante...

FINANCEMENT	ACQUISE / SOLLICITÉE	MONTANT ÉLIGIBLE	%	MONTANT
Etat Fonds vert	Sollicitée	156.828,00 €	30%	47.048,40 €
Etat DETR	Sollicitée	266.592,50 €	20%	53.318,50 €
Etat DETR	Sollicitée	266.592,50 €	10%	26.659,25 €
Petites Villes de demain Fonds propres	acquise	266.592,50 €	52,35%	139.566,35 €

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2025 à l'opération 179.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

Affaires scolaires - École élémentaire : participation financière pour les élèves hors commune - année scolaire 2023/2024

Les conseillers sont invités à consulter le tableau joint à leur dossier.

Globalement les dépenses sont semblables à celles de l'année dernière sauf pour le personnel, en raison de l'absence d'un agent titulaire en congé de maladie (et en fin de carrière), remplacé par un agent non titulaire.

Le montant des dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire a été de 70.056,02 €. Avec un effectif de 129 élèves, le coût des dépenses de fonctionnement par élève est de 543,07 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE le montant de la participation financière pour les élèves d'élémentaire hors commune à 543,07 €.

SOLLICITE cette participation auprès des Communes qui ont donné leur accord pour les inscriptions à l'école élémentaire de Saint-Porchaire et accepté de participer aux dépenses de fonctionnement ou pour les élèves inscrits en ULIS.

INDIQUE que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal chapitre 74.

Finances

Affaires scolaires - École maternelle : participation financière pour les élèves hors commune - année scolaire 2023/2024

Les conseillers sont invités à consulter le tableau joint à leur dossier. Le montant des dépenses

de fonctionnement de l'école maternelle s'élève 75.400,90 €. Comme pour l'école élémentaire, c'est similaire aux dépenses de l'année dernière.

Avec un effectif de 74 élèves inscrits à l'école maternelle, le coût des dépenses de fonctionnement par élève est de 1.018,93 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE le montant de la participation financière pour les élèves de maternelle hors commune à 1.018,93 €.

SOLLICITE cette participation auprès de la Commune qui a donné son accord pour l'inscription à l'école maternelle de Saint-Porchaire.

INDIQUE que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal chapitre 74.

Finances

Remboursement des dépenses d'éclairage public des villages mitoyens - Les Jeuzines - Le Grand Pallet - Les Maigrières

Comme chaque année, il est proposé de demander le remboursement partiel des dépenses de fonctionnement de l'éclairage public des villages mitoyens des «Jeuzines», des «Maigrières» (du poste le Cocard) et du Grand Pallet sur les communes limitrophes concernées.

Il est rappelé que c'est la Commune de Saint-Porchaire qui a investi dans l'installation de l'éclairage public dans ces villages et qu'il avait été décidé avec les communes de Saint-Sulpice d'Arnoult et de Les Essards, qu'elles participeraient aux dépenses de fonctionnement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE le montant de la participation financière à l'éclairage public des villages mitoyens à :

- . pour la Commune de Les Essards : 196,14 €,
- . pour la Commune de Saint-Sulpice d'Arnoult : 102,26 €.

DIT que cette recette sera constatée au budget communal au chapitre 75.

Finances

Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur

Le SGC de Rochefort nous a transmis l'état des produits irrécouvrables pour admissions en non-valeur. Il s'agit de dettes de différents tiers s'étalant de 2015 à 2023 pour lesquelles le Trésor Public n'arrive pas à obtenir le recouvrement, soit parce que c'est inférieur au seuil de poursuites (par exemple quand il reste quelques centimes sur une facture parce que les personnes se sont trompées lors du paiement), soit parce que toutes les poursuites faites sont sans effet. Il s'agit essentiellement de dettes de cantine et de garderie. Deux titres non recouverts concernent des redevances de terrains loués à un agriculteur, pour un montant total de 554,55 €, qui est décédé.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADMET en non-valeur au titre des produits irrécouvrables, la somme de 1.558,13 €, selon le détail du tableau ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 65.

Finances

Décision modificative n°1

Lorsqu'une entreprise est retenue pour un marché public, avant même que les travaux commencent, elle est en droit de demander une avance dès lors que le montant initial du marché est supérieur à 50.000 € HT et que le délai d'exécution s'étend au-delà de deux mois. Le montant de l'avance est de 5 % du montant TTC de chaque lot.

Pour le marché de construction de la Maison de Santé, deux entreprises ont demandé cette

avance, Action Bois (lot 6 - menuiseries extérieures), pour un montant de 5.650,48 € et Bougnoteau (lot 8 -menuiseries intérieures), pour un montant de 2.917,50 €.

Ces avances sont ensuite déduites des situations comptables ; cependant, pour pouvoir les intégrer aux dépenses réelles, il convient de les constater par un jeu d'écritures comptables qui n'a pas d'incidence sur le budget.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 1 suivante :
Section d'investissement

Affaires scolaires

Dépenses		
Article	libellé	Montant
2313/041	Récupération avance versée	8.600,00 €
Recettes		
Article	libellé	Montant
238/041	avance versée	8.600,00 €

Fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire : décision du Conseil

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une invitation de Madame Salmon, Inspectrice de l'Education Nationale, en avril dernier, pour une réunion avec les deux directeurs d'écoles où a été évoquée la fusion de nos écoles. Il précise que lors de cette réunion a été mise en balance la création d'une 6ème classe, au regard de nos effectifs.

Il précise que l'Education Nationale étant très favorable à cette hypothèse, il n'a pas été tenu compte de ses réserves puisque dès la rentrée de septembre, le Directeur de l'école élémentaire a été muté ailleurs et le Directeur de l'école maternelle a pris la direction des deux écoles. Selon l'Inspection, il s'agit d'une année expérimentale. Monsieur le Maire estime qu'une année expérimentale commence le jour de la rentrée scolaire et se termine en juin, ce qui permet de faire un réel bilan.

Cependant, il est demandé au Conseil de donner son avis avant le 21 décembre, pour que la fusion soit effective à la prochaine rentrée des classes.

Suite page suivante...

De plus, le dernier Conseil d'école, en novembre, s'est aussi exprimé favorablement après une très rapide présentation ; Monsieur le Maire précise qu'il s'est abstenu dans l'attente de rencontrer l'Inspecteur de l'Education Nationale, ce qui sera fait le 6 décembre.

Il indique aussi que le Directeur bénéficie d'une décharge de 50 % et que l'Education Nationale fait l'économie d'un poste de directeur.

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter à bulletin secret, de façon à ce que chacun puisse s'exprimer en toute liberté.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal,

A voté à bulletin secret sur la question de la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Saint-Porchaire en une seule école primaire, avec effet à la rentrée 2025/2026.

Résultat du vote :

- 19 votants
- 19 bulletins trouvés dans l'urne
- **pour : 8**
- **contre 5**
- **blanc : 6**

Domaine et patrimoine

Maison de Santé Pluridisciplinaire – Bail avec la SISA Cœur de Saintonge : fixation du loyer

Le Conseil Municipal avait fixé le montant des loyers des professionnels qui ont intégré la Maison de Santé début novembre.

Les médecins nous ont informés que la salle de réunion sera occupée et donc louée par la SISA Cœur de Saintonge (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires). Il convient donc de fixer le montant du loyer.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE le loyer des parties de la Maison de Santé Pluridisciplinaire occupées par la SISA Cœur de Saintonge, à 100 € HT par mois.

DIT que ce loyer sera indexé sur indice de référence des loyers par l'INSEE.

DIT que la SISA prendra à sa charge :

- . l'assurance du bâtiment liée à ses obligations de locataire,

- . les abonnements de téléphonie et de domotique,

- . les frais liés au ménage et au secrétariat.

AUTORISE le Maire à signer le bail à venir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DIT que la recette sera constatée au budget communal au chapitre 75.

Personnel

Création d'emplois d'agents non titulaires pour faire face aux besoins temporaires des services

Le Conseil est informé que la Commune a reçu un courriel du SGC Rochefort concernant l'établissement de la paie des agents contractuels et notamment sur l'absence de référence dans le contrat d'une délibération créant les postes de contractuels.

Il convient donc de prendre une délibération de portée générale qui crée des postes de non titulaires pour faire face aux besoins temporaires des services.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CREE des emplois d'agents non titulaires pour faire face aux remplacements d'agents titulaires indisponibles pour raison de santé, à temps complet ou à temps non complet en fonction des besoins des services.

CREE des emplois d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à temps complet ou à temps non complet en fonction des besoins des services.

DIT que ces emplois feront partie, en fonction des besoins des services, de la filière administrative ou de la filière technique.

DIT que ces emplois seront rémunérés par référence au 3ème échelon de l'échelle indiciaire C1, qu'ils seront autorisés à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires et qu'ils suivront automatiquement la revalorisation des rémunérations.

AUTORISE le Maire à recruter le personnel nécessaire au fonctionnement des services.

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012.

Personnel

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

Il est rappelé que la Commune adhère au contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel communal en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service. Le contrat actuel arrivant à son terme le 31 décembre 2024, le Conseil lors de la séance du 12 février 2024, a habilité le Centre de Gestion à négocier ce contrat pour l'ensemble des communes de son ressort, en mutualisant les risques, sachant qu'à l'issue de la procédure, la Commune est libre d'y adhérer ou pas.

La procédure de négociation est arrivée à son terme et le Centre de Gestion a communiqué les résultats de la consultation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition relative au contrat groupe d'assurance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, suivante :

- Assureur : RELYENS MUTUAL INSURANCE, RELYENS LIFE INSURANCE / RELYENS SPS

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2025

- Taux et prise en charge de l'assureur :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CN-RACL : 7,09 %

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IR-CANTEC et agents contractuels de droit public : 1,01 %.

ADHERE, à compter du 1er janvier 2025 au contrat groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2025-2028), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois.

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion.

PREND acte que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,32 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC), s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés.

DIT que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et directement au Centre de Gestion, ces frais de gestion.

Personnel

Adhésion à la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime

Le Centre de Gestion simplifie l'adhésion à ses missions facultatives. Il a adressé un courrier à la Commune pour mettre fin aux conventions en cours pour les missions facultatives et mettre en place à compter du 1er janvier 2025, une convention-cadre permettant aux collectivités d'adhérer en une seule procédure à la majorité des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

PREND acte du courrier du 10 septembre 2024, reçu le 25 septembre 2024, par lequel le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Charente-Maritime résilie l'ensemble des conventions passées avec la Commune de Saint-Porchaire ayant pour objet les missions facultatives proposées par le Centre de Gestion.

ADHERE à la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives, listées ci-après, proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Charente-Maritime à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027 : Paie, Emploi – Missions temporaires, Soutien aux collectivités, Prévention.

AUTORISE le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et toutes autres pièces liées à cette délibération.

Suite page suivante...

Séance du 17 février 2025

Marchés publics

Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : avenant n° 2 au lot 2/ Gros-œuvre, Enduit, Habillage pierre

L'entreprise ALM ALLAIN, titulaire du lot 2/Gros-œuvre, Enduit, Habillage pierre pour la Maison de Santé présente un avenant en moins-value. Ces travaux non réalisés concernent la suppression du placage pierre sur le mur de soutènement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 2 au marché public de travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire pour le lot n° 2/Gros-œuvre, Enduit, Habillage pierre, présenté par l'entreprise ALM ALLAIN, d'un montant de -655,78 € HT / -786,93 € TTC.

DIT que le montant du marché pour le lot 2/ Gros-œuvre, Enduit, Habillage pierre est ainsi de 270.498,38 € HT / 324.598,06 € TTC, soit un impact global (avenant 1 + avenant 2) de 0,33 % par rapport au montant initial du lot.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 121.

Marchés publics

Maison Marie Bon-Pierre Loti - Création d'un espace d'accueil et d'exposition : contrat de mission d'architecte

Dans le cadre de l'événement « Pierre Loti 2023 » qui a marqué le centenaire de la mort de l'écrivain, académicien et officier de marine, la Ville de Rochefort a porté la mise en œuvre d'une programmation d'événements tout au long de l'année 2023 en partenariat avec les acteurs culturels, associatifs, privés et scolaires de son territoire et au-delà, sur les lieux où Pierre Loti a vécu : l'île d'Oléron et Saint-Porchaire.

Cette commémoration a été un élément important pour la Commune, qui, associée à la Communauté de Communes, a restauré et valorisé la Maison de Marie Bon.

La Maison Marie Bon est ouverte au public depuis le 1er juillet 2023. Cette visite est complémentaire à l'actuel espace de visite dédié à Pierre Loti au musée Hèbre de Rochefort et le sera encore plus

en 2025 avec la réouverture de la Maison Pierre Loti qui est prévue le 10 juin 2025.

Il s'agit maintenant d'apporter des équipements d'accueil et de médiation complémentaires à cette maison, en lieu et place du chalet en bois, en aménageant les bâtiments annexes en lieu d'accueil et d'exposition.

Pour mener ces travaux, la mission d'architecte est confiée au Cabinet Caillaud-Piguet.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 14 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal,

CONFIE le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace d'accueil et d'exposition à la Maison Marie Bon-Pierre Loti au bureau d'architectes CAPILA 54 chemin des Carrières de la Croix 17100 Saintes.

DIT que le forfait initial de rémunération (mission complète) est fixé à 14.432,24 € HT / 17.318,68 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation de ce marché.

INDIQUE que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal opération 236.

Marchés publics

Rénovation du local du 92 Rue Nationale : Mission SPS : choix de l'entreprise

Dans le cadre des travaux de rénovation du local du 92 Rue Nationale (ex L'Écritoire), il convient de désigner le bureau d'études pour la mission SPS.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 14 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal,

ATTRIBUE dans le cadre des travaux de rénovation du local du 92 Rue Nationale, la mission de coordination sécurité chantier et protection de la santé au bureau de contrôle Socotec - Agence de La Rochelle pour un montant total de 2.700 € HT / 3.240 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 179.

Suite page suivante...

Marchés publics

Rénovation du local du 92 Rue Nationale : Mission Contrôle Technique : choix de l'entreprise

Dans le cadre des travaux de rénovation du local du 92 Rue Nationale (ex L'Ecritoire), il convient de désigner le bureau d'études pour la mission contrôle technique.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 14 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal,

ATTRIBUE dans le cadre des travaux de rénovation du local du 92 Rue Nationale, la mission de contrôleur technique au bureau de contrôle SOCOTEC – Agence de La Rochelle pour un montant total de 4.250 € HT / 5.100 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 179.

Finances

Autorisation de paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Dans l'attente du vote du budget primitif 2025, des factures d'investissement doivent être payées. Comme chaque année, le Conseil doit l'autoriser à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement. Cette autorisation est donnée dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024 (hors compte 16 - emprunts) étant entendu que ces crédits seront inscrits lors de l'adoption du BP 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 16 voix pour, 1 abstention (Mme Moizan) 1 contre (Mme Louassier), le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2025, soit 781.498 €, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	FOURNISSEUR	MONTANT TTC	OPE ART
achat d'un kit mulching	Espace Tardy	590,00 €	127 / 215738
réfection Rue du Terrier	Rézotec	2.592,00 €	131 / 2151
étagères archives	Prolians	1.110,00 €	163 / 21351
Maison Marie Bon-Pierre Loti	Capila	17.320,00 €	236 / 2313
TOTAL		21.612,00 €	

Finances

Maison Marie Bon-Pierre Loti - Création d'un espace d'accueil et d'exposition - Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime

Les travaux pour la création d'un espace d'accueil et d'exposition à la Maison Marie Bon-Pierre Loti, sont éligibles à une subvention du Département de la Charente-Maritime au titre de la valorisation touristique des communes rurales.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 14 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour les travaux de création d'un espace d'accueil et d'exposition à la Maison Marie Bon, au titre de la valorisation touristique des communes rurales, dont le montant est estimé à 110.624,24 € HT

ACCEPTE le plan de financement suivant :

Suite page suivante...

COUT DE L'OPÉRATION	MONTANT
Maîtrise d'œuvre	14.432,24 €
Mission SPS	2.500,00 €
travaux	93.692,00 €
TOTAL H.T.	110.624,24 €

FINANCEMENT	ACQUISE / SOLLICITÉE	MONTANT ÉLIGIBLE	%	MONTANT
Département	Sollicitée	110.624,24 €	25%	27.656,06 €
Région	Sollicitée	110.624,24 €	25%	27.656,06 €
Fonds propres	acquise	110.624,24 €	50%	53.312,12 €

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2025 à l'opération 236.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

Maison Marie Bon-Pierre Loti - Création d'un espace d'accueil et d'exposition - Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine

Les travaux pour la création d'un espace d'accueil et d'exposition à la Maison Marie Bon-Pierre Loti sont aussi éligibles à une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 14 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les travaux de création d'un espace d'accueil et d'exposition à la Maison Marie Bon, au titre de la valorisation touristique des communes rurales, dont le montant est estimé à 110.624,24 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPÉRATION	MONTANT
Maîtrise d'œuvre	14.432,24 €
Mission SPS	2.500,00 €
travaux	93.692,00 €
TOTAL H.T.	110.624,24 €

FINANCEMENT	ACQUISE / SOLLICITÉE	MONTANT ÉLIGIBLE	%	MONTANT
Département	Sollicitée	110.624,24 €	25%	27.656,06 €
Région	Sollicitée	110.624,24 €	25%	27.656,06 €
Fonds propres	acquise	110.624,24 €	50%	53.312,12 €

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2025 à l'opération 236.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Suite page suivante...

Finances

Rénovation du local du 92 Rue Nationale - Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime

Les travaux du local du 92 rue Nationale sont éligibles à une subvention du Département au titre de la valorisation et du développement des services de proximité en milieu rural.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 14 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et

COUT DE L'OPÉRATION	MONTANT	FINANCEMENT	ACQUISE / SOLLICITÉE	MONTANT ÉLIGIBLE	%	MONTANT
Etude thermique	2.100,00 €	Etat - fonds vert	Sollicitée	156.828,00 €	30%	47.048,40 €
Maîtrise d'œuvre	14.492,50 €	Etat - DETR	Sollicitée	266.592,50 €	20%	53.318,50 €
Mission SPS	2.700,00 €	Etat - DETR	Sollicitée	266.592,50 €	10%	26.659,25 €
Mission CT	4.250,00 €	Petites villes de demain	Sollicitée	266.592,50 €	10%	26.659,25 €
travaux	250.000,00 €	Département 17	Sollicitée	273.542,50 €	25%	68.385,62 €
TOTAL H.T.	273.542,50 €	Fonds propres	Acquise	273.542,50 €	28,56%	78.130,73 €

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour les travaux de rénovation du local du 92 Rue Nationale, au titre de la valorisation et du développement des services de proximité en milieu rural, dont le montant est estimé à 273.542,50 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2025 à l'opération 236.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime au titre des produits des amendes de police pour l'installation de «feux-récompense»

Il est constaté, et le secrétariat reçoit souvent des appels pour dénoncer le phénomène, que de plus en plus de véhicules n'abaissent pas leur vitesse quand elles entrent en agglomération.

Il est donc proposé d'acquérir et de disposer aux entrées de la Commune 3 feux dit récompense.

Il s'agirait de les installer sur la RD 122 en provenance du Château de la Roche-Courbon, Rue du Stade et Rue du Midi. Monsieur le Maire a vu cette installation sur la Commune de Bignay, près de Saint-Jean d'Angély : le feu est en permanence

rouge et passe au vert si le véhicule a suffisamment abaissé sa vitesse. Le système enregistre aussi les vitesses constatées.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 14 voix pour (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime le versement d'une subvention dans le cadre de la répartition 2025 du produit des amendes de police perçu en 2024, pour la mise en place de feux-récompense aux entrées de la Commune, au titre des opérations de sécurité, dont le montant est estimé à 21.794,31 € HT.

Suite page suivante...

DIT que les travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2025 à l'opération 131.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Intercommunalité

Maison Marie Bon - Convention pour la gestion et l'animation de la Maison Marie Bon-Pierre Loti entre la Commune de Saint-Porchaire et la Communauté de Communes Cœur de Saintonge

Suite à l'événement « Pierre Loti 2023 » et à la réouverture de la Maison de Pierre Loti à Rochefort prévue le 10 Juin 2025, la Commune de Saint-Porchaire et la Communauté de Communes Cœur de Saintonge ont porté le projet conjoint de restaurer et valoriser la Maison Marie Bon, sœur de Pierre Loti, avec la mise en place d'un parcours scénographié ouvert au public depuis le 1er juillet 2023.

Pour compléter cette découverte, un sentier pédestre balisé d'environ 2km a été aménagé par la Communauté de Communes permettant de marcher sur les pas de Pierre Loti, au fil du vallon du Bruant et des grottes jusqu'au château.

Il s'agit maintenant de définir et formaliser par convention la mise à disposition gracieuse de la Maison Marie Bon-Pierre Loti par la Commune au profit de la Communauté de Communes pour assurer, dans le cadre de la compétence « tourisme » de cette dernière, la gestion, l'animation et la valorisation. Cette convention sera également présentée au Conseil Communautaire ce mercredi.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la convention pour la gestion et l'animation de la Maison Marie Bon entre la Commune de Saint-Porchaire et la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Séance du 10 avril 2025

Finances

Budget communal - Vote du produit et des taux de la fiscalité directe locale au titre de l'année 2025

Pour 2025, les bases 2024 ont été réévaluées au même niveau que l'inflation, soit de 1,7 %.

Montant des bases :

- le foncier bâti, en 2024 = 1.983.694 €, en 2025 = 2.059.000 €

- le foncier non bâti, en 2024 = 58.409 €, en 2025 = 59.300 €

- la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires), en 2024 = 197.339 €, en 2025 = 163.100 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour et 4 contre (Mmes Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal,

FIXE le produit des taxes directes locales, attendu au titre de l'exercice 2025, à la somme de 638.572 euros.

FIXE comme suit les taux de chacune des taxes locales repris au tableau de l'état 1259 :

Taxes	Taux
FONCIER BÂTI	36,29%
FONCIER NON BÂTI	45,85%
TAXE D'HABITATION	9,04%

Finances

Budget communal - Budget primitif 2025

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour et 4 contre (Mmes Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal,

ADOpte ainsi qu'il suit, chapitre par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif 2025 :

DÉPENSES

011 - Charges à caractère général....	500.250,00 €
012 - Charges de personnel	527.540,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2.166.468,03 €
66 - Autres charges financières	700,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1.000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	52.800,00 €
023 - Virement sur la section d'investissement	59.451,00 €
TOTAL	3.308.209,03 €

Suite page suivante...

RECETTES

013 - Atténuation de charges	7.000,00 €
70 - Produits des services.....	180.600,00 €
73 - Impôts et taxes	795.400,00 €
74 - Dotations, subventions, participations.....	576.550,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	107.060,00 €
76 - Produits financiers.....	40,00 €
77 - 78 - Produits exceptionnels	230,00 €
002 - Excédent antérieur reporté...	1.641.329,03 €
TOTAL	3.308.209,03 €

ADOPTÉ ainsi qu'il suit, opération par opération, la section d'investissement du budget primitif 2025 :

DÉPENSES

88 - Eglise	109.140,00 €
92 - CPC 1 Garderie / Formation	15.000,00 €
96 - Gendarmerie.....	6.100,00 €
121 - Maison de santé	87.500,00 €
127 - Terrains de foot	590,00 €
129 - Espace multi-activités.....	1.000,00 €
131 - Voirie - Chemins	412.400,00 €
136 - Groupe scolaire	15.870,00 €
140 - Salle des fêtes	51.200,00 €
144 - Bâtiment technique.....	50.500,00 €
147 - Espaces verts	11.500,00 €
163 - Mairie	35.870,00 €
173 - Défense extérieure contre l'incendie.....	12.000,00 €
175 - Cimetière.....	3.000,00 €
179 - Local 92 Rue Nationale	335.300,00 €
189 - Champ de Foire	4.000,00 €
209 - Presbytère.....	18.000,00 €
236 - Maison Marie Bon / Pierre Loti.	136.300,00 €
241 - PLU	12.000,00 €

245 - Restaurant scolaire.....	1.300,00 €
248 - City-park.....	2.000,00 €
art 1641 - Emprunt en euros.....	23.560,00 €
art 168758 - Autres groupements	6.800,00 €
art 2111 - Terrains nus.....	100.000,00 €
art 2138 - Autres constructions.....	100.000,00 €
art 041 - Opérations patrimoniales	8.600,00 €
TOTAL.....	1.559.530,00 €

RECETTES

88 - Eglise	175.900,00 €
94 -Bibliothèque.....	660,00 €
121 - Maison de santé	395.120,00 €
131 - Voirie	40.200,00, €
140 - Salle des fêtes	43.642,00 €
144 - Bâtiment technique.....	10.800,00 €
179 - Local 92 Rue Nationale	73.100,00 €
236 - Maison Marie Bon / Pierre Loti.	133.867,00 €
art 10222 - FCTVA	150.000,00 €
art 10226 - Taxe d'aménagement.....	25.000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	65.000,00 €
art 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section.....	52.800,00 €
art 041 - Opérations patrimoniales	8.600,00 €
art 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	317.768,91 €
art 001 - Excédent reporté	7.621,09 €
art 021 - Virement de la section de fonctionnement	59.451,00 €
TOTAL.....	1.559.530,00 €

AUTORISE le Maire à procéder, durant la gestion 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour la section d'investissement.

Suite page suivante...

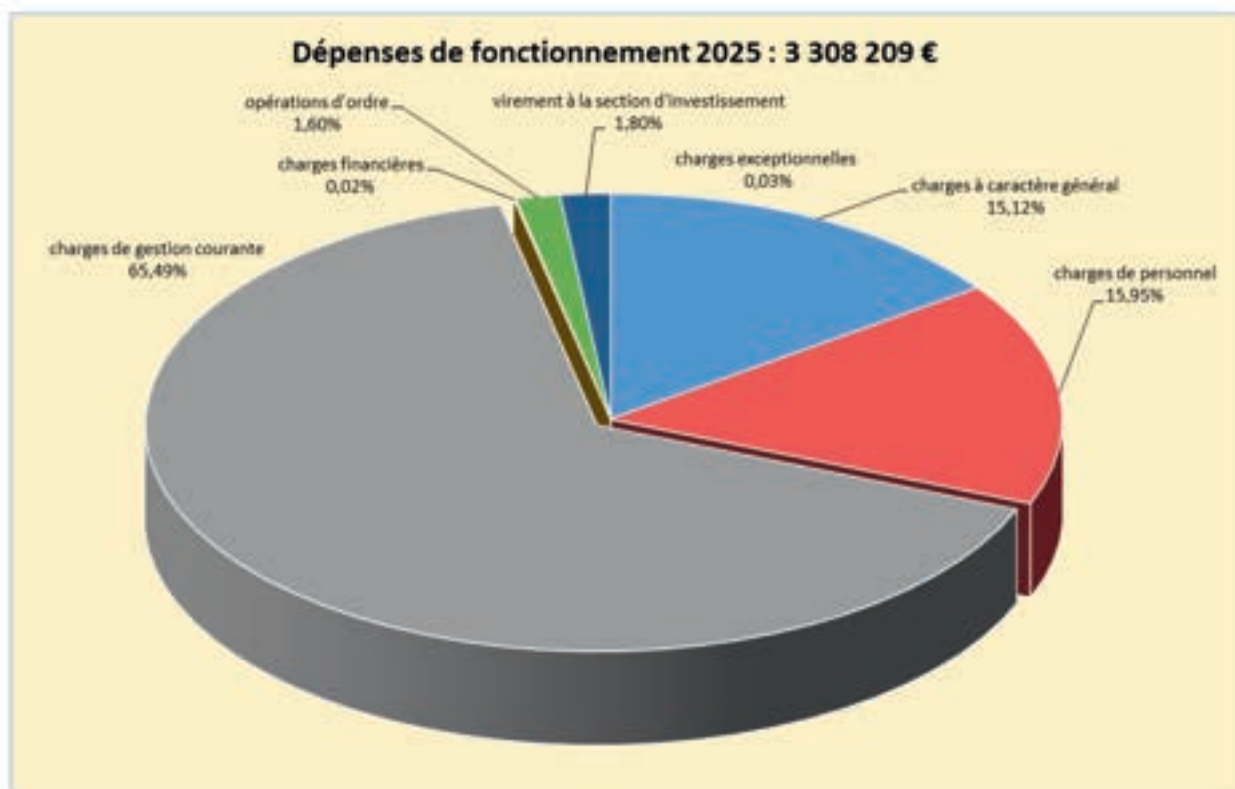
BUDGET

LES RÉSULTATS 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 163 041 €	1 774 038 €	2 084 243 €	1 528 002 €
excédent de l'année 2024 610 998 €		déficit de l'année 2024 -556 241	

Au terme des opérations comptables de l'année 2024, l'excédent de clôture s'élève à + 1.966.719,03 €.
(sous réserve de validation par la Direction générale des finances publiques)

LE BUDGET PRIMITIF 2025



La fiscalité à Saint-Porchaire en 2025

Pour 2025, les bases 2024 ont été réévaluées au même niveau que l'inflation, soit de 1,7 %.

♦ montant des bases

- le foncier bâti, en 2024 = 1.983.694 €, en 2025 = 2.059.000 €
- le foncier non bâti, en 2024 = 58.409 €, en 2025 = 59.300 €
- la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires), en 2024 = 197.339 €, en 2025 = 163.100 €

♦ taux votés (pas d'augmentation depuis 2005)

- foncier bâti 36,29 %
- foncier non bâti 45,85 %
- taxe d'habitation 9,04 %

Suite page suivante...

Finances

Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime au titre des produits des amendes de police pour les travaux de sécurisation du carrefour Rue Pierre Loti / Rue Nationale

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a obtenu l'assurance du Département que les travaux de réfection du carrefour Rue Pierre Loti / Rue Nationale sont éligibles à une subvention du produit des amendes de police au titre des opérations de sécurité. Le montant de la subvention est de 50 % du montant HT des travaux estimés à 21.368 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime le versement d'une subvention dans le cadre de la répartition 2025 du produit des amendes de police perçu en 2024, pour la réfection du carrefour Rue Pierre Loti / Rue Nationale, au titre des opérations de sécurité, dont le montant est estimé à 21.368 € HT.

DIT que les travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2025 à l'opération 131.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Voies et réseaux

Travaux d'aménagement de la RD 216E - Rue du Stade : convention avec le Département de la Charente-Maritime

Lors de la séance du 6 décembre 2021, le Conseil avait sollicité le Département pour l'inscription de la Commune au programme d'aménagement des traverses pour l'aménagement de la Rue du Stade et de la Rue des Coudraies (RD 216E). A cet effet, une convention avait été signée entre la Commune et le Département pour l'engagement des études, qui étaient estimées à 21.561,66 € HT. La participation des Communes étant de 40 % du montant HT des études.

Le Département souhaite aménager uniquement l'entrée de la Commune par la Rue du Stade. Le projet d'aménagement de cette voie a donc été modifié ainsi que les conditions de participation financière de la commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la convention d'études et de travaux avec le Département de la Charente-Maritime pour l'aménagement de la RD 216E1 (entre le PR 0+625 et le PR 0+755), afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route, les travaux consistant à :

- la réalisation d'un îlot central d'entrée d'agglomération
- la pose de bordures
- la réfection de la chaussée et du réseau pluvial.

DIT que le montant estimatif des études et des travaux est 108.217,00 € HT, et que la Commune de Saint-Porchaire s'engage à participer à hauteur de 55 % du montant HT des travaux, soit 59.519,35 €.

DIT que la participation sera réajustée après réalisation des travaux sur la base de leur montant réel.

S'ENGAGE à inscrire en temps utile dans son budget les sommes nécessaires au règlement de sa participation.

ACCEPTE de verser ces sommes à la réception de la demande de règlement adressée par le Département.

S'ENGAGE à participer au prorata et dans les mêmes conditions spécifiées dans la convention à toute réévaluation des opérations rendues nécessaires par l'évolution technique du projet ou par les circonstances économiques.

AUTORISE le Maire à signer la convention susvisée et tout document utile à ce dossier.

Marchés publics

Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : avenant n° 2 au lot 8/ Menuiseries intérieures bois

L'entreprise BOUGNOTEAU, titulaire du lot 8/Menuiseries intérieures bois présente un avenant en moins-value, qui concerne la suppression de la prestations des panneaux signalétiques.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 2 au marché public de travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire pour le lot 8/Menuiseries intérieures bois, présenté par l'entreprise BOUGNOTEAU, d'un montant de -1.258,00 € / -1.509,60 € TTC.

DIT que le montant du marché pour le lot 8/ Menuiseries intérieures bois est ainsi de 65.730,59 € HT / 78.876,71 € TTC, soit un impact global (avenant 1 + avenant 2) de 12,60 % par rapport au montant initial du lot.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 121.

Marchés publics

Maison Marie Bon / Pierre Loti - Création d'un espace d'accueil et d'exposition : Mission SPS : choix de l'entreprise

Après avoir retenu le maître d'œuvre pour les travaux sur l'annexe de la Maison Marie Bon / Pierre Loti, en vue de la création d'un espace d'accueil et d'exposition, il convient maintenant de choisir l'entreprise en charge de la mission SPS.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mmes Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal,

ATTRIBUE dans le cadre des travaux de la création d'un espace d'accueil et d'exposition à la Maison Marie Bon / Pierre Loti, la mission de coordination sécurité chantier et protection de la santé (mission SPS) à l'entreprise SOCO-TEC (Agence de la Rochelle) pour un montant total de 2.400 € HT / 2.880 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 236.

Personnel

Modification du tableau des effectifs

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 13h15 par semaine.

MODIFIE le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

GRADE	TEMPS TRAVAIL	EFFECTIF		
		ANCIEN	NOUVEAU	POURVU
Attaché	35h00	1	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	35h00	1	1	1
Adjoint administratif	30h00	1	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	35h00	1	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	35h00	1	1	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	23h45	1	1	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	19h30	2	2	2
Adjoint technique	35h00	1	1	0
Adjoint technique	22h00	1	1	1
Adjoint technique	20h00	1	1	1
Adjoint technique	19h30	1	1	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	13h15	0	1	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	13h15	0	1	1
Total des postes		13	13	10

Cimetière

Reprise de la caverne n°6

Par courrier du 13 mars 2025, Madame Christiane Babin a fait savoir qu'elle souhaitait revendre à la Commune sa concession n° 6, une caverne acquise le 05/02/2024 et acheter à la place une case dans le nouveau columbarium, ce qu'elle a fait cette semaine.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la rétrocession de la caverne n°6 appartenant à Madame Christiane Babin au profit de la Commune au prix de 450 €.

DIT que la dépense en résultant sera constatée au budget principal, chapitre 67.

Les comptes rendus du Conseil Municipal sont consultables dans leur intégralité en Mairie ou sur le site www.st-porchaire.fr - rubrique vie municipale / comptes rendus des conseils municipaux.

Tribune d'expression de la minorité



Votre taxe foncière va continuer d'augmenter

Comme les années précédentes, nous avons proposé le 10 avril une baisse du taux de la taxe foncière. Cette disposition ne mettrait pas en péril les finances de la commune et permettrait de neutraliser l'augmentation de 1,7% des bases locatives décidée par l'Etat.

Proposition rejetée par la majorité pour la 3^{ème} année !

Comme en 2023 et 2024, cette proposition a été unanimement refusée par la majorité, sans discussion ni chiffrage. C'est malheureux quand on pense que vos impôts supplémentaires ne serviront qu'à augmenter encore le fonds de roulement (c'est-à-dire la réserve) de la mairie, une réserve pourtant déjà largement suffisante pour réaliser davantage de travaux.

Budget 2025 et investissements à l'école

Quelle surprise de découvrir que seulement 15 870€ ont été prévus pour des travaux dans l'école. Cette somme nous paraît bien faible alors que de nombreuses demandes sont en attente et que la question des fissures et de l'amiante n'est pas réglée. Ce manque de financement pourrait avoir de lourdes conséquences à long terme pour les enfants et la qualité de l'enseignement.

Une somme bien faible aussi si on la compare aux 335 300€ de travaux de rénovation prévus dans l'ancien écritoire ou aux 136 300€ supplémentaires dans la maison Marie Bon/Pierre Loti. Pour ces raisons, nous avons voté contre ce budget 2025.

Un vote du conseil municipal contourné par le Maire : une autre idée de la démocratie

Le 2 décembre 2024, le conseil municipal a voté à bulletin secret pour la fusion des écoles maternelle et élémentaire à la rentrée de septembre 2025 (8 pour, 5 contre et 6 abstentions), respectant ainsi l'avis du conseil d'école, lui-même favorable à cette évolution.

Mais le résultat de ce vote a déplu à M. le Maire, opposé à cette fusion. Celui-ci s'est donc arrangé directement avec l'inspection académique pour différer cette fusion d'un an.

Vous avez dit démocratie ?

Contact : agirensemblepourSP@gmail.com

Facebook : @AgirEnsemblepourSP

Nadège LOUASSIER, Patrick GARRAUD,

Claire MOIZAN et Daniel TIREAU





Inauguration de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire Samedi 1^{er} Mars 2025



C'est en présence de Monsieur Brice BLONDEL, Préfet de la Charente-Maritime, de Monsieur Guillaume BRAULT, Sous-Préfet de Saintes, de Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Conseil Départemental, de Monsieur Laurent FLAMENT, Directeur Départemental de l'Agence Régionale de Santé, de Madame Corinne Imbert, Sénatrice, de Messieurs Daniel Laurent et Mickaël VALLET, Sénateurs, de Monsieur Christophe PLASSARD, député de notre circonscription, de Madame Françoise JEANSON, Vice-Présidente du Conseil Régional, de Monsieur Jacky EMON, Conseiller Régional de la Nouvelle Aquitaine, des Conseillers Départementaux du Canton, de Monsieur Sylvain BARREAU, Président de la CDC Cœur de Saintonge, des Maires du Canton, des Adjointes et Conseillers Municipaux de notre commune, de Mesdames et Messieurs les Professionnels de santé, que la Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire a été inaugurée le Samedi 1^{er} Mars 2025.

Malgré le vent du Nord qui tempérerait l'atmosphère ensoleillée par les rayons peu ardents du soleil de la fin de l'hiver, la population était bien présente pour cette journée importante et très symbolique.

Cette Maison de Santé dont on parlait, en tant que projet depuis quelques années, mis en attente de surcroît en raison du Covid, était enfin devenue une réalité fonctionnelle. Elle est le résultat de l'étroite collaboration entre les professionnels de santé et la municipalité. Un tel projet ne pouvait pas se concevoir sans cette concertation permanente. Le Docteur POPPELIER en était la coordinatrice des réflexions et demandes des professionnels. Accueillant les professionnels de santé qui en avaient exprimé le désir (médecins, infirmiers, orthophoniste, sages-femmes, psychologue, diététicienne), cette entité leur permettait de mettre en œuvre leur volonté de travailler ensemble dans un même lieu. Excellamment située dans le centre bourg, à proximité de la pharmacie et des cabinets dentaires, elle offre aux patients grâce à un accès facile la possibilité de rencontrer tous les professionnels du site.



La réalisation de ce projet a été possible grâce aux subventions importantes qui nous ont été octroyées. Tout d'abord par l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, par le Conseil Départemental et aussi par l'Europe à travers le programme LEADER. La Commune, quant à elle, a investi 700 000 Euros sur ses fonds propres.

De plus, par l'action fondamentale des professionnels, notre Maison de Santé Pluridisciplinaire a obtenu la labellisation Universitaire car elle va pouvoir accueillir, sur place grâce à un logement, des étudiants en médecine qui terminent leurs études mais qui ont besoin de se confronter à la réalité de la profession et les inciter à exercer sur notre territoire. Le regroupement des professionnels de santé permet aux habitants de nos communes rurales de trouver l'offre de soins dont ils ont besoin. Ainsi il est évident que notre ruralité n'est pas délaissée, que les services sont bien présents et que l'attractivité de notre territoire est bien réelle.

Cette Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire est un gage et une assurance pour l'avenir. Elle pourra offrir à un nouveau médecin généraliste de trouver ici des conditions d'exercice et d'installation très satisfaisantes. C'est une assurance car il faut toujours penser à demain et au futur lointain. Cette structure s'inscrit dans les décennies et permet à la Commune d'offrir les services de santé indispensables à notre population et au-delà. Incontestablement, il faut du temps pour faire aboutir des projets aussi importants, pour affirmer la volonté et le dynamisme des élus. Elle montre une image très positive de notre commune et constitue un symbole de l'évidente évolution de notre collectivité.

INSCRIPTIONS ECOLES

Les inscriptions à l'école maternelle

pour les enfants nés en 2022 sont ouvertes depuis le 15 mai 2025.

Pour être admis à l'école maternelle, les enfants devront avoir 3 ans au plus tard le 31/12/2025.

Les inscriptions à l'école élémentaire

pour les enfants entrant au CP sont ouvertes depuis le 15 mai 2025.

Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie.

Inscription à la Garderie et à la Cantine



COMMUNE de SAINT-PORCHAIRE

83 rue Nationale

17250 SAINT PORCHAIRE

☎ 05 46 95 60 21 - ✉ saint-porchaire2@orange.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

- année scolaire 2025 / 2026 -

GARDERIE

CANTINE

Ce dossier comprend :

- 1 - La fiche signalétique et la fiche d'inscription à retourner en mairie
- 2 - Le règlement interne aux activités périscolaires à conserver
- 3 - L'accusé de réception du règlement périscolaire à retourner en mairie
- 4 - L'imprimé pour prélèvement automatique des factures
- 5 - Le code de bonne conduite à la cantine à conserver
- 6 - La fiche d'absence pour la garderie
- 7 - La fiche d'inscription mensuelle à la garderie

Dossier d'inscription à retourner avec l'accusé réception du règlement interne

AVANT LE 20 AOÛT 2025

En cas de non inscription aux activités périscolaires,
merci de retourner en Mairie
uniquement la fiche signalétique

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour permettre la gestion des inscriptions des enfants aux activités périscolaires et de vous contacter en cas de nécessité. Elles sont conservées uniquement pendant la durée d'instruction du dossier. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" et au Règlement Général à la protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant.

Afin d'inscrire les élèves à la **garderie** et à la **cantine**, les familles ont reçu le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2025/2026.

Ce dossier est à déposer en mairie **au plus tard le 20 août 2025**.

En cas de non inscription aux activités périscolaires, merci de retourner en Mairie uniquement la fiche signalétique (page 2).

Petit rappel : il est possible de payer les factures de la cantine et de la garderie, par prélèvement bancaire.

Les familles qui désirent opter pour ce service doivent retourner en mairie l'imprimé joint à ce dossier, accompagné d'un RIB.

Il est possible d'adhérer à ce service de prélèvement automatique tout au long de l'année en retournant l'imprimé et un RIB en mairie. **Pour les familles qui ont déjà opté pour ce service, il est inutile de renouveler votre demande (sauf modification des coordonnées bancaires).**



REPRISE DU MARCHÉ PLACE EUGÈNE BÉZIER

POUR QUE NOTRE MARCHÉ VIVE
IL FAUT QUE CHACUN VIENNE Y FAIRE SES COURSES

DEPUIS LE
MERCREDI 16 AVRIL 2025

les commerçants
fruits et légumes
boucher / charcutier
poissonnier
fromager
miel / crêpes

vous y accueillent
de 8h00 à 13h00

imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

Le Marché Place Eugène Bézier



Les Vendredis festifs

Pour la 5^{ème} édition, les Vendredis festifs ont commencé fort sur la Place Béziers avec chorale, majorettes et rock n'roll !!

Le public, venu nombreux malgré la météo un peu maussade, a donc pu régaler ses esgourdes mais aussi ses papilles avec les foodtrucks offrant raviolis ukrainiennes, cagouilles charentaises et d'autres mets originaux !



***Ce rendez-vous, tant attendu
pour son côté festif et convivial,
s'est poursuivi tous les vendredis de juin..***



Concours de la plus belle vitrine



Huit commerçants du bourg ont participé au concours de La plus belle vitrine, dont le thème, pour 2024, était Noël.

La lauréate, Elisa Forgerit, pour le commerce **Fleurs et Brindilles**, s'est vue remettre un diplôme ainsi qu'un panier garni par M. le Maire, Florence CABANNES, adjointe à l'Animation Locale et Amélie TIRAND, conseillère municipale. Ce fut encore un choix difficile car les vitrines étaient toutes belles et bien décorées. Les autres commerces ont reçu une rose en remerciement de leur participation.

Pour 2025, le concours est lancé pour la période estivale ! Les commerçants ont reçu un courrier les invitant à participer au concours de **La plus belle vitrine de l'été**, avec une remise de prix dans la première quinzaine de septembre.

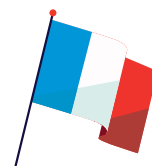
80^e Anniversaire de l'Armistice du 8 Mai 1945



La Commémoration du 8 mai 1945 célébrait cette année le 80^{ème} anniversaire de la capitulation nazie. La cérémonie s'est déroulée au Monument aux Morts, en présence de Monsieur le Maire, des adjoints, des conseillers municipaux, de militaires, de sapeurs-pompiers et de la population.

Après les discours et le dépôt de la gerbe, la Marseillaise a été entonnée par la chorale Les Voix du Bruant, accompagné de Monsieur Coronas, trompétiste.

Cette cérémonie a été suivie du traditionnel vin d'honneur.



SAINT-PORCHAIRE

13 JUILLET

23H00

FEU D'ARTIFICE

Stade de Foot

22H30

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

départ Stade de Foot



Maison Marie Bon, Pierre Loti à Saint-Porchaire



Découvrez l'intimité
de la jeunesse de Pierre Loti
chez sa sœur, Marie Bon, peintre.

Parcours scénographié de la maison Marie Bon
et sentier « dans les pas de Loti » dans la vallée du Bruant
(château de La Roche Courbon)

96 rue Nationale, 17250 Saint-Porchaire
05.46.95.35.83 - www.coeurdesaintonge.fr



2025

Ouvert du 17 juin au 21 septembre

Mardi de 14h30 à 18h15. Du mercredi au dimanche de 10h30 à 13h et de 14h30 à 18h15.

Fermé lundi toute la journée et mardi matin.

Tarifs 2025

- Maison en visite libre : 3 €/pers. et 1,50 €/enfant de 10 à 16 ans (jeu découverte offert).
- Sentier découverte payant (billetterie au château de la Roche Courbon).

Paiement uniquement par chèque ou espèces - Distributeur bancaire à 300 m.

Détails des tarifs (visite guidée, théâtralisée, groupe) sur le site www.coeurdesaintonge.fr / rubrique tourisme.

Réduction sur présentation du billet d'entrée de la Maison Pierre Loti à Rochefort

Photos : © studio Ouest / musées municipaux



Médiathèque municipale

Durant cette année scolaire, la médiathèque a accueilli les 9 classes des écoles.

Un échange qui a eu lieu toutes les 3 semaines et qui a été très apprécié par les enseignants et les élèves.

Pour les maternelles, un groupe assistait à la lecture d'un album par une bénévole pendant que l'autre groupe choisissait un livre avec la maîtresse.

Quant à l'élémentaire, les élèves avaient un temps pour faire leur choix avec l'aide des enseignants et des bénévoles. Certains enfants ayant des demandes très pertinentes nous avons dû faire des réservations à la médiathèque départementale et mais cela a aussi permis d'orienter nos achats, notamment en complétant notre fonds avec des mangas, des BD et des ouvrages documentaires.

Horaires d'ouverture : • mercredi de 9h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 • vendredi de 16h00 à 18h00
Au mois d'août, ouverture uniquement le mercredi matin

Afin de consulter toutes les nouveautés et découvrir tous nos ouvrages, retrouver la Médiathèque en ligne. Munissez-vous de votre numéro d'adhérent (à demander à la Médiathèque) et rendez-vous sur : <https://mediatheque-saint-porchaire.c3rb.org/>



**FORUM
DES
ASSOCIATIONS
SAMEDI
6
SEPTEMBRE
10h00 - 13h00
Parking de
l'Aire Sportive**

La Commune et la Commission VIE ASSOCIATIVE sont ravis d'accueillir de nouvelles associations et d'élargir ainsi la liste des activités sportives et culturelles, pour le plaisir des petits et des grands !

ET COMME TOUJOURS, QUELQUES NOUVEAUTÉS...



**N'oubliez pas
la Boîte à Livres
située dans le
parc de la Mairie.**



Les Travaux



Fleurissement

réalisé à la **Maison Marie Bon Pierre**

Loti en lien avec les souvenirs de l'écrivain, mentionnés dans ses écrits.



Création d'une clôture autour de l'aire de jeux pour enfant de la Place du Champ de Foire



Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures communales et pour répondre aux attentes des familles, une clôture a été installée autour de l'aire de jeux située Place du Champ de Foire.

Une nouvelle balançoire à bascule, trois nouveaux bancs et deux poubelles sont venus compléter les éléments d'aménagement.

Cette clôture permettra de mieux protéger les enfants tout en offrant aux parents une plus grande tranquillité d'esprit. Notons également que pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, cet espace est interdit aux chiens, même tenus en laisse.



Des box ont été construits en extension des ateliers municipaux afin que les associations disposent d'un lieu pour stocker tout le matériel lié à leurs activités.



Il est rappelé que la limitation de vitesse en agglomération n'est pas facultative. Elle est là pour protéger tous les usagers de la route. Enfants, personnes âgées, cyclistes...

De plus en plus de riverains signalent des excès de vitesse dans nos rues.

MERCI DE LEVER LE PIED.



Installation de 4 panneaux STOP.

Dans un souci de sécurité routière et de fluidification du trafic, une modification importante a été apportée au carrefour situé à l'intersection des routes :

Rue du collège, Voie Communale n°59 et Voie Communale n°11 (carrefour situé après la nouvelle caserne des pompiers).

Cette mesure vise à :



- ✓ réduire les risques d'accident dus à un manque de visibilité ou à une priorité mal respectée,
- ✓ garantir une circulation plus équitable et ordonnée dans toutes les directions,
- ✓ réduire la vitesse encore trop élevée à cette intersection.



Si toutefois il arrive que quatre véhicules soient arrêtés au **STOP** au même moment, il convient de céder la priorité aux véhicules provenant de la droite (*arrêté municipal n° 2025/121 du 29/04/2025*).

Mise en place de deux zones « ARRÊT MINUTE » devant les n° 92 et 95 de la rue nationale.

Dans le cadre de l'amélioration de la circulation et de l'accès aux commerces, deux zones d'arrêts minute ont été créées. Ces nouvelles zones ont été pensées pour répondre aux besoins des usagers qui souhaitent effectuer des arrêts de courte durée. Elles permettent de limiter la durée de l'arrêt ou du stationnement afin de favoriser une rotation des véhicules et éviter les stationnements « tampons ». La durée autorisée est de 20 minutes maximum (*arrêté municipal n° 2025/120 du 29/04/2025*).



CIVISME

Les balades avec votre compagnon à quatre pattes sont des moments de complicité et de détente. Mais elles ne doivent pas vous faire oublier qu'elles sont aussi synonymes de respect et de responsabilité envers les autres.

Chaque jour, nous découvrons encore sur les trottoirs et espaces verts des déjections canines non ramassées.

C'est facile. Un simple sac plastique ou biodégradable dans la poche suffit. Un geste qui ne prend que quelques secondes mais qui change tout.





Nouveau à Saint-Porchaire

TOITURES ET FAÇADES DE FRANCE

Spécialiste dans l'imperméabilisation des supports.

Forts de près de 20 ans d'expérience dans la rénovation de maisons individuelles.

Tél : 05 46 90 53 87

rue du Stade
contact@tf-france.fr - <https://tf-france.fr/>



BRUNO MECA AUTO

Atelier mécaniques
toutes marques,
toutes prestations



ZA Fief du Moulin
Voie communale 46
Saint-Porchaire

PIERRE-FRANÇOIS BOËT

praticien Shiatsu

8 rue du Val Boisé
<https://pfbshiatsu.fr/>

Tél : 06 14 73 43 65

Autres informations



Nouveau !

**A partir
du 1^{er} janvier 2026,
pour accéder aux déchetteries,
il faudra OBLIGATOIREMENT un Pass**



Demandez votre PASS dès maintenant
+ d'infos sur cyclad.org

Comment obtenir mon Pass ?

- 1 Je me connecte sur cyclad.org
- 2 Je remplis le formulaire et je télécharge mon justificatif de domicile de moins de 3 mois (extrait K-Bis ou certificat RNE pour les professionnels).
- 3 Je reçois par mail mon e-Pass après validation de ma demande.
- 4 J'enregistre mon e-Pass sur mon téléphone (ou je l'imprime) et je le présente à chaque passage. Si j'ai demandé un badge, je le reçois par courrier plus tard.

sur cyclad.org



Je n'ai pas d'adresse mail ?
Contacter le service public
Cyclad au 03 46 07 16 66.



**France
services**

Votre démarche peut être réalisée à
France Services
34 rue Nationale à Saint-Porchaire
☎ 05 46 73 19 90
✉ saint-porchaire@france-services.gouv.fr

Une réponse
aux enjeux
écologiques X
Une démarche
responsable

**nouvelle
attitude**
pour une nouvelle manière de vivre

Plusieurs
coloris
disponibles

**La Poste vous propose
d'acheter des vélos robustes
électriques de facteur
reconditionnée**

Offrez une seconde vie à un vélo chargé d'histoire
Disponible dès maintenant, acheter un vélo de facteur reconditionné, c'est s'approprier un morceau d'histoire et participer à la préservation de cet héritage !



La qualité d'un
vélo neuf et
garanti 2 ans

Reconditionné et
vérifié par
AFNOR
certification

Le vélo facteur +
la livraison + le
marquage
antivol
RECOBIKE à
1490* TTC

La Poste et son partenaire
« Nouvelle Attitude » restent à votre
disposition pour en savoir plus...

Responsable local : **Didier MARCHAND**
- 0667891803 -
didier-claude.marchandi@laposte.fr

**LA POSTE
SOLUTIONS
BUSINESS**



GOLF DU CHÂTEAU
DE LA VALLADE

INITIATION GRATUITE

les samedis après-midi

pour essayer un nouveau sport accompagné par un professionnel
sur inscription uniquement au 05 46 94 23 54

Golf du Château de la Vallade
3 rue de la Vallade – Saint-Porchaire

4L Trophy elles l'ont fait !

C'est en toute discrétion et avec des souvenirs plein la tête que **Marie** et **Clémence DAUNAS**, sont revenues à Saint-Porchaire le 2 mars 2025.

Parties le 19 février, elles ont parcouru des milliers de kilomètres à travers la France, l'Espagne et le Maroc, avec leur mythique 4L, préparée en famille avec soin et passion.

Elles ont traversé le désert marocain, surmonté quelques problèmes mécaniques mais n'ont jamais perdu le sourire. Leurs âmes d'aventurières a permis à ce joli équipage d'aller jusqu'au bout de cette magnifique histoire.

Grâce à leur participation à cette aventure sportive, Marie et Clémence ont contribué à l'acheminement de fournitures scolaires et médicales pour les enfants dans le besoin, en partenariat avec l'association Enfants du Désert dont la vocation est de faciliter l'accès au matériel scolaire et à l'éducation pour les jeunes marocains. Elles sont un exemple de générosité, et nous ne pouvons qu'être admiratifs de leur parcours.



BRAVO LES FILLES

Assos

les nouvelles
des associations

Theatr' Ô Vert

Les représentations de fin de saison !

Le jeudi 12 juin, au théâtre de la Roche Courbon, les groupes enfants ont joué leur spectacle. Le groupe primaire, plein de nouveaux talents, a présenté des scènes autour du Petit Chaperon Rouge : trois versions muettes et une version à la sauce « Guerre des Etoiles », ainsi qu'une adaptation théâtrale d'un livre pour enfant : « le loup qui voulait changer de couleur ». Des scènes hautes en couleurs !

Les deux groupes collège ont présenté, quant à eux, des extraits de Molière qu'un vieux comédien se remémorent, et une adaptation d'un canevas de Commedia dell'arte complètement fou, où un mage joue des tours aux protagonistes grâce à deux couronnes magiques qui font aimer ou haïr.

En tout cas, le travail de la saison se sera fait dans la joie, avec l'envie de créer et de jouer.

Quant aux adultes, ils vous attendront dans la cour de la mairie le samedi 5 juillet à 21h.

25 ans de théâtre, ça se fête avec une « Tournée Générale » ! La troupe d'enfer retrouve les brèves de comptoir avec ses philosophes de bistrot et des répliques à savourer sans modération. La veille, le 4 juillet, le groupe fera sa première à Saint-Sulpice-d'Arnoult. La troupe adulte vous attend avec impatience pour partager cette pièce !

Pour rappel, l'Association **Theatr' Ô Vert** a pour but de faire découvrir le théâtre par la pratique. Vous pouvez toujours



rejoindre un des groupes, si vous êtes intéressé-e-s.

Pour info voici nos créneaux horaires si vous souhaitez venir :

Les Ateliers Théâtre Enfant à Saint-Porchaire, Espace multi-activités :

le mardi de 17h30 à 18h30 pour les 7-10 ans (primaires)

le mardi de 18h30 à 20h et le vendredi de 17h30 à 19h pour les 11-16 ans (collégiens et plus).

Les Ateliers Théâtre Adulte à Saint-Porchaire, Espace multi-activités :

le mercredi de 20h30 à 22h.

Renseignements / Inscriptions : Association Theatr'Ô Vert

Damien Pagot : 06.82.73.59.82 - theatrovert@orange.fr - www.theatrovert.fr //facebook.com/theatrovert17

Les Voix du Bruant

Les Voix du Bruant est l'association où l'on chante chaque jeudi entre 14h30 et 16h00 à l'Espace multi-activités.

L'année touche à sa fin et les Voix du Bruant vous ont accueillis aux vendredis festifs du 6 juin puis le dimanche 22 juin pour le concert annuel en clôture de la saison.

Nous espérons que nos prestations vous ont plu, à vous qui êtes intéressés enfants ou adultes, rendez-vous en septembre à la journée des associations avec le bureau.

Choralement Vôtre.

La présidente., Sylvie Veillet

courriel: lesvoixdubruant17@gmail.com

Les Ateliers Artistiques du Bruant

Performance et convivialité : un début 2025 sous le signe de la réussite

Une nouvelle année se clôture pour l'association. Ce premier semestre 2025 continue d'écrire l'histoire des AAB sous le signe de la performance : d'excellents résultats en compétition, des sorties parfaitement organisées, un spectacle minutieusement travaillé, sans oublier une belle dose de bonne humeur.

Du côté des danses, l'année a été marquée par plusieurs temps forts : les portes ouvertes en décembre, le stage de danse orientale en mars et le spectacle de fin d'année en juin, orchestré par Sandra et Saïda, nos professeuses. De la danse jazz à la danse orientale en passant par la danse de salon, tous les danseurs ont foulé le parquet pour deux représentations à la salle des fêtes mi-juin. Ce rendez-vous annuel représente un accomplissement pour nos danseurs, un moment de partage pour chacun des groupes et une fierté pour chaque membre de la famille et amis de nos artistes.

Le dernier samedi de mars, un groupe de femmes et jeunes filles, danseuses ou non, ont bénéficié d'un stage de danse orientale proposé par notre professeure Saïda. Devant la satisfaction des participantes, l'expérience sera certainement reconduite. Si l'envie de vous initier à la danse avec voile vous tente, n'hésitez pas à nous rejoindre le temps d'une après-midi.

Les joueurs d'échecs ont bien progressé cette année. A commencer par Louna, première jeune féminine du club, qui a su défendre notre commune aux championnats de France jeunes à Vichy. Chaque point marqué est la fierté de tous. Solidaires entre eux, chaque adhérent a exprimé son soutien. Les stages organisés au fil de l'année contribuent à l'épanouissement, la cohésion et à la progression de chacun des joueurs. Ainsi, plusieurs journées, organisées au sein de notre club, ont rythmé cette année de compétition : le stage 100% féminin, le stage de printemps les 28 et 29 avril et le tournoi d'échecs en février dernier. Celui-ci devient au fil des années un rendez-vous incontournable pour de nombreux joueurs de la région.

Les élèves des arts plastiques ont pu, grâce à l'investissement et au talent de notre enseignante Fanny, parcourir plusieurs sites culturels de la région afin d'y puiser une source d'inspiration. Ainsi, le grand projet de cette année, le parcours de « street art » dans les rues de Saint-Porchaire est né après une sortie à l'automne dernier : Le sentier des Arts à Meschers. Ce projet en cours de finalisation devrait voir le jour d'ici quelques semaines. Une seule recommandation : ouvrez l'œil quand vous flânez dans le village et restez à l'affût de l'actualité de votre association sur son site ou ses réseaux sociaux.

Les yogistes, quant à eux, perfectionnent leur pratique chaque lundi et jeudi. Grâce à une enquête réalisée en milieu d'année, le bureau est ravi d'apprécier la satisfaction de tous les participants : une belle réussite !

2025 est une année particulière pour les AAB : un passage de cap, un changement de décennies. 30 ans ça se fête ! Depuis déjà plusieurs semaines, le bureau se plonge dans ses archives, organise, planifie cet anniversaire. Une seule date à retenir : **samedi 15 novembre 2025** ! Des jeux seront à explorer dès la fin d'après-midi suivi d'un repas convivial. Anciens présidents, enseignants et adhérents, ce moment est propice pour se retrouver et partager avec les habitants et adhérents la valeur prédominante des AAB : la convivialité.

En route vers les 30 ans !



Site internet : <https://www.ateliersartistiquesbruant.fr/> - Facebook : <https://www.facebook.com/AABStPorchaire>
Instagram : <https://www.instagram.com/aabstporchaire/>

Association des Parents d'Elèves et amis de l'école publique de St-Porchaire



Durant cette année scolaire 2024-2025, l'association des parents d'élèves de St-Porchaire a organisé de nombreuses animations. Certaines anciennes comme la soirée de Noël, les bourses à l'enfance, le vide-greniers ou les ventes de saucissons et sapins qui sont renouvelées tous les ans.

Les manifestations telles que les goûters des vacances, le loto et le carnaval, avec la participation des écoles cette année, étaient très demandées, elles ont donc été réitérées cette année.

Pour la première fois, nous avons proposé une soirée années 80 le samedi 29 mars 2025 qui a eu un franc succès.

La fin de l'année scolaire arrive déjà et avec elle, **la kermesse**

des écoles où petits et grands se sont éclatés comme des fous !

Dans l'enceinte des écoles, des activités pour tous, plus ou moins jeunes, ont été proposées au cours de la journée ainsi qu'un repas. Le tirage de la tombola a finalisé cette magnifique journée avec de nombreux lots et des gagnants heureux. Les meilleurs vendeurs ont été nommés et récompensés.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, membre ou non de l'association, dynamiques et souriants, qui donnent de leur énergie et de leur temps, et grâce à qui tout devient possible.

**A très vite pour
de nouvelles aventures !**

Nos prochains rendez-vous

- Courant Automne 2025 :
Assemblée Générale

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite de bonnes vacances d'été et vous donne rendez-vous devant les écoles le lundi 1^{er} septembre pour une rentrée pleine de rebondissements !!

CONTACT

07 68 40 43 71

ape.stporchaire@yahoo.fr

ou par l'intermédiaire
des enseignants

Retrouvez-nous aussi
sur Facebook :
« Ape St Porchaire »

Tai-Chi

Au moment où la nature reprend vie sous nos yeux et s'achemine progressivement vers l'été, les adhérents sont invités, semaine après semaine, à accompagner cette transition tout en douceur par la pratique des mouvements lents du Tai Chi à la recherche de la détente, de l'équilibre, de la beauté du geste et du respect de soi. Une journée avec

pratique en plein air et repas en commun a été programmée **le samedi 28 juin**.

Nous souhaitons à tous de passer de bonnes vacances d'été et vous donnons rendez-vous au forum des associations début septembre.

Patrick FÉVRIER, associationtaichisp@gmail.com



Walking Foot

Ce week-end, Saint-Porchaire a été le théâtre d'un événement sportif international : un tournoi de Walking football, une discipline en pleine expansion qui permet aux passionnés de ballon rond de continuer à vivre leur passion au-delà de 50 ans.

Pas moins de sept nations étaient représentées pour cette première édition, témoignant de l'ampleur croissante de ce sport. Les délégations venues d'Italie, d'Angleterre, du Pays basque espagnol, de Jersey, du Pays de Galles, d'Irlande et de France ont offert au

public un week-end de matches disputés dans un esprit sportif exemplaire.

La France était fièrement représentée par le **club local des All Star de Saint-Porchaire**, qui a su tenir tête aux meilleures formations européennes. Dans la catégorie des plus de 50 ans, c'est l'Italie qui a triomphé. Les All Star de Saint-Porchaire termine à la 6e place, un résultat honorable face à des adversaires redoutables.

Dans la catégorie des plus de 60 ans, c'est l'Angleterre qui s'est imposée. Saint-Porchaire décroche une 3^e place ex-ae-

quo avec l'Irlande, une performance remarquable et source de grande fierté pour le club et la commune.

Monsieur le Maire Jean-Claude GRENON présent à l'ouverture du tournoi n'a pas hésité lors de son allocution à affirmer que Saint-Porchaire est devenue un lieu phare du Walking football en France. Ce tournoi restera gravé dans les mémoires de tous les participants.



Judo Club

Bien que le judoka se retrouve seul face à un adversaire, il a besoin de faire partie d'une équipe pour s'entraîner et avoir du soutien sur les bords des tatamis.

Nos jeunes nous le démontrent avec des résultats plus que satisfaisants lors des différents tournois ou compétitions auxquels ils participent.

La bonne ambiance régnant lors des entraînements dirigés

par notre enseignant Vivien Reineau dépasse les murs du dojo et accompagne nos judokas jusque dans leurs déplacements. Les sourires sur leur visage lors des différentes remises de médailles en dit long sur leur fierté de défendre les couleurs de leur club dans la région.

Les moins compétiteurs trouvent également le plaisir de se défouler et de transpirer tout en progressant et partageant

leurs connaissances du judo avec les autres.

Les fêtes de fin d'année, l'Épiphanie ou encore la sortie de fin d'année sont autant de prétextes pour partager différents moments conviviaux en dehors du tatami, mêlant judokas à leurs plus grands fans : famille et amis.

2 séances de découverte sont offertes sur le mois de septembre, alors laissez-vous tenter par l'aventure !

	17h45 – 19h00	19h00 – 20h30
MARDI	Mini-poussins à Minimes 2017 - 2012	À partir de minimes Débutants et confirmés 2011 et plus
VENDREDI	Mini-poussins à Benjamins 2017 - 2012	À partir de minimes Débutants et confirmés 2011 et plus

Au Dojo sur les créneaux d'entraînements (rue du collège à Saint Porchaire)

Mail : judoclub.stporchaire@laposte.net - Téléphone : 06 51 69 87 97

Site internet : <https://judo-stporchaire.ffjudo.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/judo.club.saint.porchaire>

Association des Amis de la Roche Courbon



Sites en Scène, du lundi 30 juin au jeudi 3 juillet 2025

La Roche Courbon a le plaisir d'accueillir de nouveau Les Tréteaux du Soleil pour 4 représentations de « **Jofroi** », d'après un ouvrage de Jean Giono et du film de Marcel Pagnol, dans le cadre des Sites en Scène, avec le soutien du Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Après avoir accueilli la trilogie de Marcel Pagnol, Marius en 2021, Fanny en 2022 et César en 2023, suivi de La Fille du Puisatier l'année dernière, la compagnie Baudracco revient pour vous faire vivre de nouvelles aventures :

Jofroi est un vieux paysan qui s'est résigné à vendre son verger à son ami Fonse. Ce dernier envisage d'arracher les vieux arbres fruitiers pour y semer du blé mais Jofroi ne l'entend pas de cette oreille et est décidé à défendre ses arbres jusqu'au bout, songeant même au suicide. Tout le village se réunit alors pour l'empêcher de commettre l'irréparable...

Ouverture des jardins et de la billetterie à 20h. Spectacle à 21h (durée : 1h20). Restauration rapide sur place. Réservation obligatoire par téléphone au 05-46-95-60-10 ou par mail : contact@larochecourbon.fr

Journée médiévale : dimanche 20 juillet 2025

Cette journée médiévale (10h-19h30) accueillera différentes troupes qui installeront leurs camps sur l'esplanade.

Au programme : spectacles équestres, troupe de musique médiévale, camps militaires, combats en armures, initiation à la danse, nombreux ateliers pour toute la famille, jeux médiévaux et encore d'autres surprises.

12^{ème} édition de la Course Nature : 18 et 19 octobre 2025

Cette 12^e édition commencera le samedi par notre traditionnelle randonnée semi-nocturne qui se terminera dans les jardins du château éclairés aux flambeaux ainsi que le retour de la course nocturne de 8km. Un dîner, sur inscription, est proposé dans la Grange.

Le lendemain matin, début des « festivités » avec les courses enfants de 400m, 1.2 km et 2.4km, dont celles des poussins, benjamins et minimes qui seront chronométrées ! Puis départs des Courses Nature de 8km, 14km et 23 km. La Folle Roche, une course à obstacles de 6km dans la forêt, revient cette année pour les plus téméraires des coureurs et est ouverte à partir de 16 ans.

Nous recherchons aussi des bénévoles pour vivre avec nous cette aventure sportive et conviviale ! Si vous êtes volontaire, merci de vous faire connaître au 05-46-95-60-10 ou contact@amicour.fr

22^{ème} Marché de Noël, les 6 et 7 décembre 2025

Ce ne sont pas moins de quarante exposants qui se retrouvent le temps d'un week-end au château de La Roche Courbon. Vous trouverez forcément le cadeau de Noël idéal sur les stands de nos créateurs, producteurs locaux et artisans.

Adhésion à l'association

Profitez des avantages que proposent l'adhésion à AMICOUR : venez visiter quand vous le désirez, bénéficiez de tarifs réduits pour des animations (Sites en Scène, Course Nature...) et participez à de belles expériences en venant nous aider ponctuellement pour les grandes manifestations telles que la Course Nature !

Pour obtenir un bulletin d'adhésion, vous pouvez passer au château, le demander par mail à : contact@amicour.fr ou par téléphone au 05-46-95-60-10 (nous vous l'enverrons par courrier).

Saint-Porchaire Corme-Royal Football Club

SPCR FC : 9 ans de croissance continue et d'objectifs atteints

Depuis sa création, il y a maintenant neuf ans, le **SPCR FC** poursuit sa progression avec constance et ambition. La saison 2023-2024 a marqué une étape majeure : **notre équipe première a accédé à la 3^{ème} division**, avec pour objectif prioritaire le maintien – **objectif atteint avec succès**. Pour accompagner l'essor du club, une deuxième équipe senior a été créée en 4^{ème} division, répondant à une demande croissante de nouveaux joueurs.

Des résultats significatifs dans toutes les catégories

- **Walking foot** : Champions 2023-2024, nos vétérans du foot en marchant visent un doublé historique en 2024-2025.
- **Équipe vétéran** : Toujours aussi dynamique, elle reste un pilier du plaisir de jouer ensemble.
- **École de foot** : Malgré quelques départs, les inscriptions sont en hausse et assurent la relève.

Une école de football structurée et ambitieuse

Notre école de football repose sur un **partenariat stratégique avec l'USPL (Pont-l'Abbé)** via le **Groupe Jeunes Saintonge Arnoult (GJSA)**. Bien que le nombre de licenciés jeunes ait légèrement baissé, **la qualité des effectifs a été renforcée**, aussi bien chez les garçons que chez les filles. Résultat : **nos équipes évoluent dans des championnats départementaux compétitifs**, gage d'un encadrement efficace et d'un travail de fond structuré.

- U16-U17 : 1^{ère} division • U14-U15 : 2^{ème} division
- U12-U13 : 3^{ème} division
- Foot d'animation (U6 à U11) : 2 entraîneurs minimum par catégorie
- Samedi matin de 10h00 à 11 h00 une section Baby foot sur Corme-Royal

Une dynamique inclusive et tournée vers l'avenir

L'un de nos objectifs majeurs pour cette saison était la création d'une équipe féminine : objectif atteint pour 2024-2025, renforçant notre engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité.

Le club ambitionne également de :

- Remplacer **un maximum d'équipes au niveau régional**
- Maintenir **une formation de qualité pour nos éducateurs et nos jeunes**

Entraînements : organisation et contacts

Site de Saint-Porchaire

- Séniors : mardi et jeudi, 19h-20h30 - Cédric Merceron (06 33 29 59 63) / Cédric Girard (06 13 86 66 26)
- Vétérans : lundi, dès 19h30 - Olivier Gachet / Jonathan Roy
- Walking-foot (50 ans +) : mercredi, 19h - Laurent Saintt-Pierre
- U12-U13 : mercredi et vendredi, 18h30-19h30 - Romain Joulin / Henry Duc

Site de Corme-Royal

- U6-U9 : Mercredi, 18h15-19h30 • U10-U11 : Lundi et mercredi, 18h30-20h - Florian Bonnet • U14-U15 : Lundi et mercredi, 18h30-20h - Gabriel Navas

Site de Pont-l'Abbé

- U16-U17 : mercredi et vendredi, 18h-20h
- Gardiens : mercredi, 19h-20h - Contact jeunes : Nicolas Dutreuil (06 89 24 09 18)

Calendrier des événements à venir

- **31 août** : Tournoi des jeunes (St Porchaire)
- **7 septembre** : Tournoi international de walking foot (Saint-Porchaire)

Rejoignez le SPCR FC !

Le SPCR FC recrute joueurs, joueuses et bénévoles pour poursuivre son développement. Que vous soyez compétiteur ou amateur, jeune ou expérimenté, vous trouverez votre place dans une ambiance conviviale et bienveillante.

Merci à tous nos dirigeants et partenaires pour leur engagement. Un remerciement particulier à la Commune de Saint-Porchaire pour son soutien indéfectible.

Philippe Foucart,
Président
du SPCR FC



Fortunate Fathers



Présentation association groupe musical Fortunate Fathers

Nous sommes un groupe composé de quatre musiciens passionnés, spécialisés dans les reprises pop-rock.

Notre répertoire mêle les grands classiques du rock et de la pop, revisités avec une touche personnelle et les titres contemporains afin que chacun trouve son plaisir.

Grâce à notre énergie contagieuse et notre amour du contact direct avec le public, nous faisons en sorte de créer une atmosphère conviviale et chaleureuse pour que chaque prestation se transforme en une véritable fête. Que cela soit pour un concert dans un bar, un anniversaire, un mariage ou tout autre événement nous sommes toujours à 100% !

Notre mission ? Faire vibrer le public, de la première note à la dernière, et nous assurer que lors de chaque événement, grand ou petit, vous passiez un moment inoubliable.

thefortunatefathers@gmail.com / Youtube : <https://www.youtube.com/@Thefortunatefathers> / Facebook : <https://www.facebook.com/TheFortunateFathers>

Club de gym



Le club de gymnastique et de marche de Saint-Porchaire bat son record d'adhésions !

Cette saison, notre club est fier d'annoncer un record historique avec **133 inscrits** !

Pour marquer cet élan et renforcer l'esprit d'équipe, un **tee-shirt arborant le nouveau logo du club a été offert à chaque adhérent**. Une belle manière de célébrer notre dynamisme et notre unité.

Parmi les nouveautés de l'année, **des séances supplémentaires ont été proposées pendant les petites vacances scolaires** (à l'exception de Noël). Ces rendez-vous ont rencontré un franc succès, avec une participation enthousiaste. Forts de cette belle expérience, **nous envisageons de renouveler l'initiative la saison prochaine**.

Le club a également été représenté lors de la **séance de gymnastique géante organisée**

place Colbert à Rochefort, événement qui faisait suite à la flashmob 2024. Une vingtaine de nos membres y ont participé, partageant un moment sportif et convivial au cœur de la ville.

Pour continuer à faire vivre cette belle dynamique, **nous lançons un appel à toutes celles et ceux qui souhaitent s'impliquer davantage** : le conseil d'administration et le groupe des animateurs de randonnée ont besoin de nouvelles énergies !

Notre club repose sur des valeurs fortes : **le maintien de la santé mentale et physique, la convivialité, la solidarité et le respect de notre environnement**. Rejoignez-nous pour faire bouger Saint-Porchaire ensemble !



La Maison des Assistantes Maternelles (MAM)

Le Nid des Hirondelles

Nous sommes actuellement deux assistantes maternelles agréées, prochainement trois en septembre 2025 à exercer notre métier au sein d'une maison d'assistantes maternelles.

Nous accueillons jusqu'à 9 enfants de 0 à 3 ans (jusqu'à leur entrée à l'école) du lundi au jeudi de 7h30 à 18h et le vendredi de 7h30 à 17h.

Nous sommes une association et nous organisons différentes manifestations tout au long de l'année pour pérenniser notre activité, comme les ventes de gâteaux, de bijoux, de fleurs en automne et au printemps, une tombola à Pâques et à Noël, la vente de chocolats à Noël et à Pâques, la vente de saveurs ensoleillées, la vente de fromages en octobre et mars et la vente de calendriers faits avec les dessins des petites hirondelles.

Toutes ces ventes nous permettent d'avoir deux intervenantes qui viennent à la MAM une fois par mois chacune, pour faire des animations telles que le chant, le théâtre d'ombres, le kamishibai, la musique, ...

Nous organisons aussi des sorties dans l'année comme le poney, la piscine, à la Ferme de Magné, le petit train, au Zoo de La Palmyre, en présence des parents, ainsi que le spectacle de Noël, avant les vacances, organisé avec les parents pour partager un moment tous ensemble.

La MAM Le Nid des Hirondelles

10 rue Pierre de Coubertin 17250 Saint-Porchaire

09 83 01 52 66

leniddeshirondelles17@gmail.com



Yi-King Do Saint-Porchaire

Une nouvelle association sportive

Le Yi-King Do est un art martial traditionnel originaire du Vietnam.

Il fait partie de la Fédération Française de Karaté.

Le Yi-King Do est enseigné par Michel Granger, 7ème DAN et instructeur fédéral.

Quelques informations sur le Yi-King Do :

- Techniques corporelles variées : le Yi-King Do englobe un large éventail de techniques, notamment les coups de pied, les poings, les tibias, les coudes, les genoux, les projections et les clés ainsi que de la Self-Défense.

De plus, il intègre l'utilisation d'armes telles que le bâton, le nunchaku, le tonfa et le sabre.

- Essence des arts martiaux anciens : le style du Yi-King Do puise son essence dans les arts martiaux anciens et adapte ses techniques de pieds, de poings et d'armes aux morphologies européennes actuelles.

Ouvert à toutes et à tous, il se pratique à partir de 6 ans sans limite d'âge à l'Espace Multi-activités. Nous serons présents au forum des associations et les cours commenceront à la rentrée scolaire 2025-2026.



Contact : Michel Granger

06 8495 8409

contact_sp@yikingdo.eu.



Mémoires de Saint-Porchaire

Chaque lieu de notre commune a une histoire, et cette connaissance du passé nous apporte à tous une meilleure conscience de notre environnement. Pour les nouveaux habitants, c'est aussi une façon de mieux découvrir et s'intégrer sur le territoire.

L'association « **Mémoires de Saint-Porchaire** » est née le 14 février 2025 de la volonté d'un groupe d'habitants motivés par la volonté de préserver et de transmettre les témoignages de nos anciens. Des réunions régulières de collecte, de partage de documents, photos, souvenirs, ont été organisées depuis plusieurs années. Cette démarche a été relancée lors d'une première grande manifestation appelée HistoParty en novembre 2023. Aujourd'hui la décision de créer cette association permet de donner plus de lisibilité à cette dynamique.



Nous lançons un appel à vous toutes et tous : nous sommes à la recherche de documents (anciennes photos de famille ou de lieux, vieux actes notariés, carnets de notes et journaux tenus par vos ascendants relatant des événements et témoignages, vieux objets...). Par ailleurs, si vous vous interrogez sur tel vieux bâtiment ou ancienne coutume ou pratique locale, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Nous vous invitons déjà pour un premier moment de partage autour de l'histoire de Saint-Porchaire, lors des **Journées du Patrimoine le 20 septembre 2025** (lieu à confirmer).

Voici un rappel des objectifs de l'association :

- Conserver et transmettre l'histoire et le patrimoine de Saint-Porchaire
- Informer les habitants sur l'histoire de leur lieu de vie
- Collecter des récits, objets, photos, souvenirs, etc.
- Organiser des animations autour de l'Histoire et du Patrimoine

Les principaux thèmes d'intérêt sont : les anciens commerces et métiers, la vie quotidienne, les écoles, fêtes, transports, loisirs, musique, le patrimoine, bâtiments, église, châteaux, archéologie, l'histoire de l'agriculture, l'environnement, les vignes, rosiers remarquables, arbres etc...

Contacts : Frédéric Pouget, Jean-Ernest Biteau, Patricia Gazeau

(06 22 26 18 67- msp2025@proton.me)

Yoseikan-Budo

La section YOSEIKAN-BUDO dispense ses cours sous la direction de Monsieur Chevrier 7^{ème} Dan et de Monsieur Martin 2^{ème} Dan permettant aux élèves de bénéficier d'un enseignement diversifié.

Depuis septembre un cours d'initiation pour débutant est dispensé le samedi matin de 10h30 à 12heures. La saison s'est terminée par un raid enfants fin Juin réunissant tous les clubs charentais avant la reprise de septembre prochain.

Nous vous donnons rendez-vous au forum des associations en septembre et vous souhaitons de bonnes vacances estivales.

Seconde Nature

Une recyclerie au cœur du Tiers lieu de La Vauzelle

Et si avoir les bons réflexes devenait une seconde nature pour tous ?

C'est l'ambition de l'association Seconde Nature et de sa recyclerie qui est ouverte au public depuis le **samedi 14 juin à 10h**. Située sur le site de l'ancienne ferme de la Vauzelle, vous pourrez découvrir **plus de 20 000 objets sur 2000 m²** d'espaces dédiés à la seconde main : meubles, jouets, vaisselle, vêtements, bricolage, jardin, loisirs, matériaux... et autres objets à prix solidaire.

Notre concept

«Donner une seconde vie aux objets du quotidien en faisant une bonne action pour notre société». Acheter de la seconde main c'est éviter des émissions liées à la production et au transport d'un nouvel objet, mais c'est aussi faire une bonne action car notre association est dans le secteur ESS (Entreprise Sociale et Solidaire) et vise à faciliter l'emploi et l'insertion professionnelle. Une convention a déjà été signée avec Saint-Fiacre Insertion et nous prévoyons des premiers emplois d'ici la fin de l'année 2025.

Comme toute association, nous avons une politique d'adhésion au service des adhérents. Pour une adhésion annuelle de 10€ vous pouvez :

- Bénéficier de prix solidaires
 - Apporter certains types d'objets (meubles, jouets..., voir liste sur notre site web) et obtenir en échange des bons valables à la recyclerie
 - Être invité à des événements tout au long de l'année : ateliers de sensibilisation, événements culturels...
 - Devenir bénévole et participer à cette aventure humaine, locale et solidaire
 - Soutenir le projet Seconde Nature
- Pour réaliser ce projet nous pouvons compter sur le précieux soutien de nos partenaires opérationnels (Cyclad, Ecomaison, Ecologic) et institutionnels (Mairie de Saint-Porchaire, CDC Cœur de Saintonge, le Pays de Saintonge Romane), mais aussi sur notre trentaine de bénévoles engagés qui sont au cœur de notre association.

Tiers-lieu de La Vauzelle

Depuis 2021 il n'y a plus de vaches normandes à la ferme de La Vauzelle et les bâtiments accueillent désormais un tiers lieu solidaire et agricole où se côtoient diverses activités :

- Floricotte : production horticole qui promeut l'insertion professionnelle
- OS Farm : association qui développe des solutions technologiques agricoles basées sur l'informatique, la robotique et intelligence artificielle au service de l'agriculture
- Tremplin 17 : hébergement temporaire de réfugiés venus du monde entier
- Seconde Nature : recyclerie qui encourage le réemploi et favorise l'insertion professionnelle
- Repair Café / Fablab : projet 2026 pour créer un espace de 300m² dédié à la réparation et au réemploi
- Production photovoltaïque : projet 2026 pour produire 500 kWc sur 2500 m², soit l'équivalent de la consommation de 114 foyers (environ 12% des habitants de la commune)

Contact : Julien Gautier (Président) / David Joulin (Trésorier) - Tél : 06.18.60.03.27

Email : asso.seconde.nature@gmail.com - Site web : <https://www.seconde-nature.net/>



Sortir!

le calendrier
des manifestations

Toutes les manifestations
sont à retrouver sur le site

www.st-porchaire.fr
/ rubrique prochains événements



JUILLET



Samedi 5

- Théâtre «Tournée Générale» organisé par
Théâtre'O'Vert

Du 30 juin au 4 juillet

- Sites en scène au Château de la Roche-Courbon
Théâtre "Jofroi"

Dimanche 13

- 22h30 Départ Stade de Foot :
retraite aux flambeaux
- 23h00 : feu d'artifice

Dimanche 20

- Journée médiévale
au Château de la Roche-Courbon
Reconstitution historique d'un campement
militaire médiéval et d'un marché du moyen âge
sur l'esplanade du château, combats à pied, à
l'estrade, tournois, nombreux exposants

AOÛT



Dimanche 31

- Tournoi des Jeunes organisé par le
Saint-Porchaire Corme Royal Football Club

SEPTEMBRE



Samedi 6

- Forum des associations sur le parking de
l'aire sportive

Du 6 au 7

- Tournoi international de walking-foot
organisé par le All Stars France Atlantique

Du 20 au 21

- Journées Européennes du Patrimoine :
différentes manifestations sur la Commune

Du 15 septembre au 2 octobre

- Fête foraine Place du Champ de Foire

OCTOBRE



Dimanche 19

- Repas des Anciens à la salle des fêtes

Les 18 et 19

- Course nature au Château de la Roche-Courbon

NOVEMBRE



Les 8 et 9

- Journées du Vin d'Alsace et de la Choucroute

Mardi 11

- Cérémonie de commémoration de l'Armistice

Samedi 15

- Soirée anniversaire des Ateliers Artistiques du
Bruant

Samedi 22

- Manifestation Une naissance Un arbre

DECEMBRE



Les 6 et 7

- Marché de Noël au Château
de la Roche-Courbon

Numéros *utiles...*

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE UNIVERSITAIRE

35 rue Nationale

MÉDECINS 05 46 95 54 45

Dr Andréa Poppelier

Dr Pauline Pourrat

Dr Simon Forget

INFIRMIERS

Amélie Poujon - Christophe Dupouts 07.72.50.73.80

Estelle Chailloux - Hélène Genevrey 06.87.88.40.21

SAGES-FEMMES

Adeline Saint-Martin 06.44.80.41.72

Vinciane Collard 07.84.86.12.67

ORTHOPHONISTE

Frédérique Chaignaud 06.40.13.71.17

PSYCHOLOGUE

Natacha Coutard 07.49.27.57.36

DIÉTÉTICIENNE - NUTRITIONNISTE

Samantha Constantin 06 37 96 48 13

PHARMACIE

Pharmacie du Château

62 rue Nationale 05 46 95 60 25

DENTISTES

Dr Jean-François Primault 05 46 74 57 08

43 rue Nationale

Dr Jérémie Oyhanto 05 46 72 20 17

Dr Malda Damaa 05 46 72 20 17

28 rue Nationale

KINÉSITHÉRAPEUTES

Jessica Thévin - Nicolas Santos

Paco Navarro - Anaïs Boyer - Claire Elsen

12 rue de l'Allée Verte 05 46 95 60 23

PRATICIEN SHIATSU

Frédérique CHAIGNAUD 06 40 13 71 17

3 place Eugène Bézier

Pierre-François BOËT 06 14 73 43 65

8 rue du Val Boisé

NATUROPATHE - REFLEXOLOGUE

Julie DESSENDIER

3 place Bézier 06 20 06 88 41

OSTÉOPATHE

Quentin Hilaire

61 rue Nationale 05 46 98 15 07

AMBULANCES

Nuit et Jour 05 46 74 34 73



POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15

CENTRE DE SECOURS

SAINT-PORCHAIRE

05 46 95 68 93

GENDARMERIE

SAINT-PORCHAIRE

05 46 95 60 03

CENTRE ANTI-POISON

05 56 96 40 80

CENTRE HOSPITALIER

DE SAINTES

05 46 95 15 15

CENTRE HOSPITALIER

DE ROCHEFORT

05 46 88 50 50

PREFECTURE

DE LA ROCHELLE

05 46 27 43 00

SOUS-PREFECTURE

DE SAINTES

05 46 27 43 00

EDF

0800 12 33 33

REGIE D'EXPLOITATION

DES EAUX (RESE)

05 46 96 91 06

